

INM6000 Informatique et société

Plan de cours

Responsable(s) du cours

Coordination :

KILLIJIAN, Marc-Olivier

PK-4740

killijian.marc-olivier.2@uqam.ca

<https://kirija.github.io>

GAMBS, Sébastien

PK-4925

gambs.sebastien@uqam.ca

<https://sebastiengambs.openum.ca>

Enseignement :

SERAIOCCO, Nadia

J-4425

seraiocco.nadia@uqam.ca

Groupes : 050

Description officielle

Description

Cette activité modulaire a pour but de faire prendre conscience aux étudiants du rôle et des devoirs de l'informaticien. Les sujets abordés seront en particulier les suivants :

- Problèmes humains de l'informatique ;
- Place de l'informatique dans la société actuelle et son impact sur celle-ci ;
- Problèmes moraux et légaux de la sécurité informatique ;
- Responsabilité et éthique professionnelle de l'informaticien ;
- Déontologie informatique.

Conditions d'accès

Avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en informatique et génie logiciel ou 5 cours du certificat en informatique, dont 4 siglés INF.

Objectifs du cours

- Initier les étudiants à la recherche scientifique rigoureuse.
 - Évaluer la crédibilité d'une source
 - Établir un portrait du contexte d'un article scientifique
 - Analyser et synthétiser un article scientifique
 - Développer un argumentaire avec le support de sources scientifiques
- Initier les étudiants au Code de déontologie de l'ACM
 - Comprendre chacun des articles du Code
 - Être apte à mettre en relation des articles du Code à des événements, situations ou contextes et justifier cette relation.
 - Être apte à développer des solutions vis-à-vis des cas qui ne respectent pas l'éthique et exprimer ces solutions.
- Développer les capacités (écoute, arbitrage et expression) de communication des étudiants afin qu'ils acquièrent le courage d'intervenir efficacement lorsqu'une situation non-éthique s'est produites.

Calendrier des séances

Cours	Sujet	Extras
1 - 16 janvier	Introduction / plan de cours et déroulement	Premiers éléments sur le rapport humain-machine et entente évaluations
2 - 23 janvier	Histoire de l'informatique en entreprise	Atelier : les sources documentaires, atelier 1- 5 %
3 – 30 janvier	Les fondements de l'éthique informationnelle Norbert Wiener, éthique et morale.	
4 – 6 février	Vie privée et technologies	
5 – 13 février	Datafication et algorithmes	
6 – 20 février	Résistances politiques et hackers	1er minitest en ligne
7 – 27 février	IA – éthique et structures de gouvernance	Atelier 2 – 5 %
8 – 9 mars	Relâche	Mise à jour lecture et préparation du TP1
9 – 13 mars	La vie privée, l'identité numérique et l'éthique informatique	
10 – 20 mars	IA, écologie et éthique Invité	Atelier 3 – 5 %
11 – 27 mars	Sociologie des technologies	
12 – 3 avril	Droit et technologie	
13 – 10 avril	Surveillance et citoyenneté	Invité
14 – 17 avril	Examen en classe 25 %	
15 - 24 avril		

Évaluations

Évaluation / Description	Échéance	%
Travail écrit (TP1) – Enjeux technologiques et technologie	Semaine 12	35
Tests sur Moodle	Semaine 6 (en ligne)	25
Examen final	Final semaine 14 (en classe)	25
Atelier : sources documentaires	Semaine 2	5
Atelier : éthique et structures de gouvernance	Semaine 7	5
Atelier : écologie et éthique	Semaine 10	5

Participation en classe (3 ateliers) *

- Faits en classe 5 pts pour la participation
- Remise d'un compte rendu d'une page (250 mots) par équipe.
- Présence obligatoire pour avoir la note aucune exception sans billet médical ou approbation du département.

Commentaires supplémentaires

- Pour le TP1 les normes de rédaction de l'UQAM : UQAM | Infosphère | Rédiger un travail
- Pour l'examen maison : un format billet de blogue (références en hyperliens dans le texte ou sous le texte est demandé)

Renseignements utiles

- Le test Moodle est mis en ligne pour 7 jours dans Moodle et la correction est immédiate, la note apparaît à l'échéance du test.
- Quand des questions des minitests requièrent de lire un texte ou de visionner un vidéo, les documents sont en lien ou fournis dans la séance du ministest.
- Les renseignements pour le TP1 vous seront donnés dans les séances 4 et 5 (visionnement séance 4). Une fiche de consignes vous sera aussi remise.
- Déroulement des séances : nos séances auront lieu sont en classe à moins d'un avis contraire, intempéries ou autres (voir alors Moodle).
- Vous aurez votre partie de travail à faire avant le cours : écouter une vidéo, lire un texte afin de bien vous préparer.
- Nous pouvons rester en communication grâce à la chaîne sur Mattermost et Moodle nous servira de dépôt pour les documents (diapositives, textes etc.) et de « classe virtuelle » pour réaliser nos minitests et examens.

FICHE EVALUATION DU TP1

Les éléments ci-bas peuvent vous servir de guide pour ne rien oublier et ne pas perdre de points inutilement.

	Éléments évalués	Evaluation
Intro (5 points)	Introduction correcte : on explique pourquoi on fait le travail et on nomme les points dont on va discuter	5
Argumentaire, enjeux identifiés (25 points)	Identifier 3 enjeux : en politique, sécurité, morale (identifier au moins 3 enjeux et expliquer brièvement) Chaque enjeu est bien identifié Clarté des explications pourquoi est-ce un enjeu ? Les enjeux doivent répondre à des sources citées dans le travail.	10 5 5 5
Sources (5 points)	Au moins trois sources (articles académiques, articles grands publics tirés des médias spécialisés, ouvrages). Utilisation des références correctes, bien citées. Bibliographie	3 2
Présentation (5 points)	Présentation générale (sous-titres, clarté etc.). Qualité de la langue. Conclusion : ferme l'argumentation et on ouvre sur d'autres points qui auraient pu être traités.	2 2 1
TOTAL SUR 35		

Autres remarques sur les travaux

Politique de retard : 1 point par jour sera retranché d'un travail remis en retard. Un délai pourra cependant être accordé sans pénalité dans le cas de circonstances particulières (familiales, médicales) si une entente a été faite avec l'enseignant avant la date de remise du travail.

L'utilisation d'outils de génération de contenu, par exemple des outils d'IA générative comme ChatGPT, dans le cadre de ce cours est strictement interdite, sauf mention contraire. Ceci concerne plusieurs activités académiques telles que, et non limitativement, la rédaction de contenu, la production de code informatique ainsi que la recherche de solutions à des questions de devoir.

En effet, il est essentiel que les personnes étudiantes réalisent ces tâches de manière indépendante afin de garantir le développement de leurs compétences propres mais aussi l'intégrité académique de leurs travaux et devoirs. Ainsi, l'utilisation de ces outils pour ces activités sera considérée comme une infraction académique. Des techniques et outils de détection de plagiat seront appliqués pour les identifier.

Si, exceptionnellement, ce type d'outil est autorisé dans un certain contexte par la personne enseignante, alors tout usage de ces outils et tout contenu généré doivent être explicitement identifiés comme tels. Attention également à bien vérifier les sources car les grands modèles de langage et autres outils IA similaires génèrent du contenu lisible et vraisemblable, mais certainement pas des contenus vrais ou justes.

Pour plus d'information à propos de l'intégrité académique et IA : https://uqam-ca.libguides.com/ChatGPT_et_IA/Integrite_academique

Vous n'êtes pas propriétaires des documents qui vous sont partagés dans le cadre du cours (notes de cours, enregistrements vidéos, devoirs, solutionnaires, exercices, etc.). Il est donc interdit de les partager en ligne, d'en copier des parties dans des outils de génération de contenus (ex : ChatGPT, etc.), de les déposer sur des plateformes, etc.

Bibliographie

Beyer, J. L., & McKelvey, F. (2015). Piracy & Social Change| You Are Not Welcome Among Us : Pirates and the State. "International Journal of Communication", "9"(0), 19.

Boullier, D. (2019). "Sociologie du numérique—2e éd." (2e édition). Armand Colin. (accès libre sur Cairn.info)

Braithwaite, A. (2016). It's About Ethics in Games Journalism ? Gamergaters and Geek Masculinity. "Social Media + Society", "2"(4), 2056305116672484. <https://doi.org/10.1177/2056305116672484>

Bynum, T. (2016). Computer and Information Ethics. In E. N. Zalta (Ed.), "The Stanford Encyclopedia of Philosophy" (Winter 2016). Metaphysics Research Lab, Stanford University. <https://plato.stanford.edu/archives/win2016/entries/ethics-computer/>

Cerullo, M. A. (2015). Uploading and Branching Identity. "Minds and Machines", "25"(1), 17-36. <https://doi.org/10.1007/s11023-014-9352-8>

Datta, S. P. A. (2015). L'Internet des Objets : La troisième révolution industrielle. "Logistique & Management", "23"(3), 29-33. <https://doi.org/10.1080/12507970.2015.11742760>

Díaz-Domínguez, A. (2020). How Futures Studies and Foresight Could Address Ethical Dilemmas of Machine Learning and Artificial Intelligence. "World Futures Review", "12"(2), 169-180. <https://doi.org/10.1177/1946756719894602>

Fraser, N. (2001). Recognition without Ethics ? "Theory, Culture & Society", "18"(2-3), 21-42. <https://doi.org/10.1177/02632760122051760>

Gitelman, L. (2013). "Raw data is an oxymoron". MIT Press.

Haggerty, K. D., & Ericson, R. V. (2000). The surveillant assemblage. "The British Journal of Sociology", "51"(4), 605-622. <https://doi.org/10.1080/00071310020015280>

Himma, K. E., & Tavani, H. T. (s. d.). "Handbook of Information and Computer Ethics". 706.

Holt, J., & Vonderau, P. (2015). 'Where the internet lives' : Data centers as cloud infrastructure. "Signal Traffic : Critical Studies of Media Infrastructures", 71-93.

Kaatz, A., Carnes, M., Gutierrez, B., Savoy, J., Samuel, C., Filut, A., & Pribbenow, C. M. (2017). Fair Play : A Study of Scientific Workforce Trainers' Experience Playing an Educational Video Game about Racial Bias. "CBE Life Sciences Education", "16"(2). <https://doi.org/10.1187/cbe.15-06-0140>

Kitchin, R. (2014). Big Data, new epistemologies and paradigm shifts. "Big Data & Society", "1"(1), 205395171452848. <https://doi.org/10.1177/2053951714528481>

Lupton, D. (2018). How do data come to matter? Living and becoming with personal data. "Big Data & Society", "5"(2), 2053951718786314. <https://doi.org/10.1177/2053951718786314>

Lycett, M. (2013). 'Datafication' : Making sense of (big) data in a complex world. "European Journal of Information Systems", "22"(4), 381-386. <https://doi.org/10.1057/ejis.2013.10>

Milan, S., & ten Oever, N. (2017). Coding and encoding rights in internet infrastructure. "Internet Policy Review", "6"(1). <https://doi.org/10.14763/2017.1.442>

Noble, S. U. (2018). Introduction : The Power of Algorithms. In "Algorithms of Oppression" (p. 1-14). NYU Press ; JSTOR. <http://www.jstor.org/stable/j.ctt1pwt9w5.4>

Ortolano, N. (s. d.). "How Video Games Can Teach Us to Play Well with Others". Scientific American Blog Network. Consulté 21 novembre 2019, à l'adresse <https://blogs.scientificamerican.com/voices/how-video-games-can-teach-us-to-play-well-with-others/>

Ricœur, P. (1985). Éthique et politique. "Autres Temps", "5"(1), 58-70. <https://doi.org/10.3406/chris.1985.1000>

Stallman, par R. (s. d.). "Gnu.org". Consulté 23 avril 2020, à l'adresse <https://www.gnu.org/philosophy/open-source-misses-the-point.html>

Rouvroy, A., & Stiegler, B. (2015). Le régime de vérité numérique. De la gouvernementalité algorithmique à un nouvel État de droit. "Socio. La nouvelle revue des sciences sociales", "4", 113-140. <https://doi.org/10.4000/socio.1251>

Rouvroy, A., & Berns, T. (2013). Gouvernementalité algorithmique et perspectives d'émancipation : Le disparate comme condition d'individuation par la relation ? "Réseaux", "177"(1), 163. <https://doi.org/10.3917/res.177.0163>

Saleh, I. (2017). Les enjeux et les défis de l'Internet des Objets (IdO). "Internet des objets", "17"(1). <https://doi.org/10.21494/ISTE.OP.2017.0133>

Seraïocco, N. (2020). Résistances et contrepoids face à l'IA. "Relations", "808", 28-29. <http://www.erudit.org/en/journals/rel/1900-v1-n1-rel05355/93372ac/abstract/>

Vallet, C. (2012). Le dévoilement de la vie privée sur les sites de réseau social. Des changements significatifs. "Droit et société", "80"(1), 163-188. Cairn.info. <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2012-1-page-163.htm>

Turkle, S. (2004). How Computers Change the Way We Think. "Chronicle of Higher Education", "50"(21), B26-B28. <http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=eue&AN=507885720&lang=fr&site=ehost-live>

Wiener, N. (2000). "Cybernetics or control and communication in the animal and the machine" (2. ed., 10. print). MIT Press.

William et Edge. (1996). The social shaping of technologie. "Research Policy", "25", 865-899.

Information sur les Services à la vie étudiante

Services. Les services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et les étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Ensemble des services offerts

Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux

Politiques associées à votre réussites

Bureau. Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseil@uqam.ca

Aide financière. Bureau de l'aide financière : pour prendre rendez-vous, écrivez à aide-financiere@uqam.ca

Bourses d'études. Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourse@uqam.ca pour toute question.

Informations générales. Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante@uqam.ca.

Politique d'absence aux examens

Reprise d'examen. L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de **caractère exceptionnel**. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant.e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Conflits d'horaire. Il est de la responsabilité de l'étudiant.e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Procédure. L'étudiant.e absent.e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur <https://info.uqam.ca/repriseexamen/>.

Pièces justificatives. Dans le cas d'une absence de moins de cinq (5) jours pour raison médicale, l'étudiant.e doit joindre une déclaration sur l'honneur. Lors d'une absence de cinq (5) jours et plus, un billet médical est exigé. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le billet original. L'authenticité du billet pourrait être vérifiée.

Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant.e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen ; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant.e constate qu'un.e étudiant.e a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant.e peut se voir refuser une reprise d'examen.

Pour plus d'informations. Consulter la page <https://info.uqam.ca/repriseexamen/>.

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Lien vers la page originale de ce contenu

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement. (R18, art. 2.1, définition d'une infraction)

Liste non limitative des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;
- le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;
- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g), ce qui inclut l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire- création, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

1. Consultez le site r18.uqam.ca pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18 ;
2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil [Infosphère](#) et les [formations offertes par le Service des bibliothèques](#)

Politique no 2

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

- (a) d'enseignement et de discussion ;
- (b) de recherche, de création et de publication ;
- (c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion ;
- (d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section [Liberté académique universitaire](#).

Politique no 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour consulter la politique no 16

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir de l'aide, faire une divulgation ou une plainte

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour obtenir la liste des services offerts à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM

<https://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514-987-3185
Local DS-2110

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM

514 987-0348
calacs@uqam.ca
<http://trevepourelles.org>

Service de la prévention et de la sécurité

514-987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap

Politique. Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiant.e.s en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Responsabilité de l'étudiant.e. Il incombe aux étudiant.e.s en situation de handicap de rencontrer les intervenant.e.s (conseiller.ère.s à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap, professeur.e.s, chargé.e.s de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiant.e.s. Il est fortement recommandé aux de se prévaloir de ces services afin de réussir ses études, sans discrimination. Pour plus d'information, visiter le site de ce service : <https://services.uqam.ca/services-offerts/soutien-aux-etudiants-en-de-situation-handicap/> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Il est important d'informer le SASESH de votre situation le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Par courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <https://vie-etudiante.uqam.ca/>

Politique no 42 sur le harcèlement

L'Université du Québec à Montréal (ci-après, l'« Université ») reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

Toutes, tous sont susceptibles de subir du harcèlement. L'Université reconnaît que le harcèlement est majoritairement dirigé à l'endroit de certains groupes. Il s'agit notamment des femmes, plus particulièrement lorsque leur vécu se situe à l'entrecroisement de plusieurs formes de discrimination, des personnes issues des minorités sexuelles ou de genre, des communautés racisées ou ethничisées, des communautés autochtones, des étudiantes, étudiants internationaux, ainsi que des personnes en situation de handicap. L'Université s'engage donc à tenir compte de leurs besoins spécifiques.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université croit que la collaboration de chaque personne et de chaque groupe de la communauté universitaire est essentielle pour favoriser la création d'un tel milieu et, en ce sens, elle compte sur la contribution de chaque personne.

L'Université juge que toute forme de harcèlement porte atteinte à la dignité et à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne.

L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source.

Pour plus de détails, consultez la politique complète : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf

Monitorat de programme

Le département d'informatique offre un service gratuit d'aide à la réussite s'adressant plus particulièrement aux étudiant.e.s du baccalauréat et du certificat en informatique. Il concerne principalement les cours de base comme INF1070, INF1120, INF1132, INF2120 et INF2171, mais, selon la connaissance du moniteur ou de la monitrice, un support dans d'autres cours peut également être offert.

Objectifs. Permettre aux étudiant.e.s de :

- Bénéficier d'un encadrement par les pairs ;
- Recevoir un suivi personnalisé en cas de difficulté ;
- Profiter d'un soutien supplémentaire à la matière vue en classe ;
- Obtenir un support technique sur les technologies, les outils, les bibliothèques et les cadriels utilisés dans les cours (installation, configuration, utilisation)

Informations.

- Voir <https://info.uqam.ca/aide/> pour la grille horaire et tous les détails
- Le service est généralement disponible à partir de la deuxième semaine
- D'autres plages horaires pourraient être ajoutées en cours de session selon les besoins
- Clavardage en direct : ~aide (Mattermost)